

Référence : C6 – 10 - SMITOMGA



Rendre le tri à la source des biodéchets accessible à tous

Appels à projet LIFE IP SMART WASTE 2021-2023

Stratégie Territoriale en matière de prévention et de gestion des matières

ACTEUR ET TERRITOIRE



SMITOMGA
Passage des Ecoles – BP 12
05600 GUILLESTRE

Pauline LAVAUD
Coordinateur
prevention@smitomga.com
04 92 45 59 92

CONTEXTE

Le territoire du SMITOMGA regroupe les 23 communes des deux Communautés de Communes du Guillestrois-Queyras et du Pays des Ecrins. Il se caractérise par une forte fréquentation touristique en hiver (du 15 Décembre au 15 Avril) et en été (mois de Juillet et Août) liée aux activités de montagne.

Le Pays des Ecrins compte 6688 habitants permanents, 2419 résidences principales pour 4093 résidences secondaires, 27 229 lits touristiques. Le Guillestrois-Queyras compte 8187 habitants, 19955 habitants en population DGF. (homogénéité lit / DGF)

En 2018, le SMITOMGA a envoyé 5 697 tonnes d'ordures ménagères au centre d'enfouissement de Ventavon. 32,5 % du contenu des OMR sont des déchets compostables, d'après la caractérisation réalisée en 2016 dans le cadre du programme TZGZD, soit 1 851 tonnes de déchets compostables. Une nouvelle caractérisation est prévue en 2020.

17,5 % des déchets produits sur le territoire du SMITOMGA proviennent des stations de sport d'hiver sur une période allant de Décembre à Mars de chaque année. Sur les saisons d'hiver et d'été, la production de biodéchets en station avoisine les 500 tonnes, plus que le quart de la production totale. Hormis les zones touristiques, la population se concentre dans quelques centre-bourgs, le reste du territoire présente un caractère rural.

Une unité de compostage de boues et de biodéchets est en projet, en partenariat avec les collectivités du nord du département. Cette installation permettra à partir de 2023 de traiter les biodéchets collectés sur le territoire du SMITOMGA.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mettre en place la collecte séparée des biodéchets en station de ski
- Eprouver l'efficacité du dispositif de compostage de proximité
- Mettre en place une logistique efficace de gestion des sites publics en écosystème multi partenarial (Communautés de Communes, Communes, Habitants et référents de sites, SMITOMGA, partenaires des espaces-relais)
- Mailler le territoire en site de compostage de proximité et en guide-composteurs et référents de site.

Détourner **300T par an de biodéchets** des OMR issues des stations de ski ou d'une zone d'habitat dense.

Objectifs quantitatifs

Engager au moins **2 stations de ski** dans la collecte des biodéchets en 2023 grâce à une solution technique qui fonctionne et qui pourra être transférée à la régie déchet des Communautés de Communes.

Détourner **800T par an de biodéchets** des OMR issues du reste du territoire.

Résultats quantitatifs

417 tonnes de biodéchets détournés par an en 2023. La différence avec l'objectif de 1100 tonnes s'explique par le fait que le déploiement complet de la collecte a été décalé à 2024 pour permettre la passation d'un marché public pour équiper complètement le territoire.

1706 composteurs individuels installés sur le territoire : objectif atteint.

106 de sites de compostage partagé classiques installés sur le territoire, et **17 sites de compostage partagé grutables** : objectif atteint.

1 maître-composteur formé : objectif atteint.

1000 foyers ayant accès à un dispositif de collecte des biodéchets : objectif non atteint qui sera atteint en hiver 2024-2025.

Résultats qualitatifs

Le tri à la source des biodéchets connaît une très forte augmentation de pratique. Certains sites ont une augmentation d'utilisation de +10% à +20% par an. En vallée, le SMITOMGA a renforcé sa stratégie habituelle de distribution de composteurs individuels et d'installations de sites de compostage partagé. Des sites installés entre 2021 et 2023 ne sont déjà plus suffisants en 2024.

En station, le déploiement du tri à la source est complexe car le public est national voire international, et les pratiques de tri à la source sont peu connues des régions d'origine ; ces pratiques sont d'autant moins présentes du fait de l'effet « vacances ». Cependant, le maillage se poursuit et la solution nouvelle du « composteur grutable » permet d'être optimiste car elle permet une diminution des fréquences de collecte, une impression de trier dans un composteur et plus dans une poubelle (contrairement à la collecte en bac), une utilisation en hors saison, et c'est un système robuste en conditions hivernales. La qualité du tri est indissociable d'une présence terrain forte, autant en amont (hors saison) qu'au quotidien auprès des touristes, hébergeurs, restaurateurs.

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Dans les espaces identifiés où le gisement de biodéchets est important et où l'habitat est plus dense et ne permet pas de solutions de proximité, les biodéchets sont collectés, puis orientés vers la future unité de traitement de La Roche de Rame. Les zones concernées sont les stations de ski : Risoul, Vars, Puy-Saint-Vincent, Pelvoux et le Queyras.

Les centre-bourgs de Guillestre et de L'Argentière-la-Bessée sont également des zones d'habitat dense. Sur ces espaces le compostage de proximité est déjà déployé, les études de terrain permettront de savoir si la collecte est y est pertinente ou pas.

Le déploiement du compostage de proximité (domestique, collectif ou en établissement) est achevé avec la mise en place d'une logistique optimum : La collectivité garde la maîtrise de ses sites de compostage partagé grâce à un fonctionnement faisant intervenir une variété d'acteurs, piloté en interne par un agent du SMITOMGA.

2 types de micro-plateformes de compostage de proximité développés :

- a. Pour permettre le test des différentes solutions de collecte des biodéchets, des espaces de traitement de petite capacité (<52t/an) sont temporairement mis en place.
- b. Pour assurer le bon fonctionnement du dispositif de compostage de proximité des espaces pour le stockage du broyat et la maturation de l'excédent de compost issu des sites de proximité sont nécessaires.

Ces espaces de traitement/valorisation sont mis en place en partenariat avec les acteurs locaux : communes, agriculteurs, entreprises de BTP. Une attention particulière est portée au suivi du compostage sur ces installations. Le compost produit est utilisé par les opérateurs concernés.

A terme, l'exutoire des biodéchets collectés est la plateforme de co-compostage de La Roche de Rame.

Une stratégie bien identifiée sur la période 2021-2023

Mettre en place la collecte séparée des biodéchets en STATIONS

Gisement : 500 tonnes

- Caractérisation de 2 stations
- Délimitation des zones tests
- Test – été 2021
- Test – hiver 2021/2022
- Test élargi été 2022
- Test élargi hiver 2022/2023, été 2023
- Passage en régie hiver 2023/2024

Objectif : détourner **300 tonnes / an**

Éprouver l'efficacité du dispositif de compostage de proximité

Gisement : 1300 tonnes

- Suivi systématique des sites
- Animation des réseaux : GC, RS, agents
- Accompagnements spécifiques de sites
- Sécurisation de la filière broyat
- Sécurisation des circuits de valorisation
- Valorisation de la gestion domestique
- Évaluation des quantités détournées

Objectif : détourner **800 tonnes / an**

**TOTAL de 1 100 tonnes / an de biodéchets supprimés des OMR
Plus de 150 000 euros / an relocalisés sur le territoire**

Planning

	2019	Printemps 2021	été 2021	hiver 2021-22	été 2022	hiver 2022-23	été 2023	2024
Caractérisation	OMR	zones de collecte					Caractérisation été et automne	Caractérisation hiver
Préparation du test		station 1		station 2				
Test collecte petite échelle			station 1	station 1	station 2	station 2	Station 3 (hors LIFE)	
Test Collecte élargi					station 1	station 1	station 1 station 2	Station 1 Station 2 Station 3 (hors LIFE)
Passage en régie							station 1	Eté : station 1, 2, 3



Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place ainsi qu'un couple élu-technicien. Leurs compositions exactes seront définies à l'issue des prochaines élections municipales puis communautaires de 2020. À ce jour, le pilotage est assuré par le Conseil Syndical. L'élu référent est, jusqu'à l'arrivée des nouveaux élus du syndicat, Bernard LETERRIER, le président.

Moyens humains

Le projet prévoit la formation-action de toute une variété d'acteurs sur le territoire : élus, habitants du territoire (guides-composteurs et référents de site), professionnels de la restauration, agents municipaux et communautaires.

Les moyens humains et matériels affectés à la collecte des déchets dans les deux Communautés de Communes adhérentes sont mobilisés pour le suivi des sites de compostage partagé et le soutien aux tests de collecte en vue d'un passage en régie.

Les filières de valorisation du compost permettront d'impliquer les utilisateurs (communes, stations de ski, agriculteurs).

Moyens financiers

RH = 145 500 €
 Etudes = 110 500 €
 Equipements = 46 500 €
TOTAL = 315 000 €

Moyens techniques

Pour la collecte séparée :

-**Caractérisation des zones de collecte** : nombre de professionnels, type d'habitat et gestion des copropriétés, identification des partenaires pour le test de collecte (en utilisant les réseaux de guides-composteurs et de référents de sites) ;

-**Préparation du test** : définition du périmètre du test et de la solution de collecte, mobilisation formelle des partenaires (syndicats et association de copropriété, résidences de tourisme, professionnels du territoire), mobilisation des relais de communication (office du tourisme), définition du programme d'animation. Une attention particulière sera réservée aux professionnels de la station résidents du territoire car ils sont des relais d'opinion importants ;

-**Test de collecte** à petite échelle **en saison d'été** avec des partenaires identifiés (entre 5 et 15 restaurateurs et une à trois grosses copropriétés ou résidences de tourisme) pour valider le choix des équipements de pré-collecte et les zones de traitement temporaires.

-**Test de collecte** à petite échelle **en conditions hivernales** ;

-**Élargissement progressif des zones test** grâce au technicien compostage : implication de professionnels et de logements collectifs supplémentaires. La collecte est progressivement adaptée à un passage en régie en fin de projet.

Pour le compostage partagé et autonome en établissement de proximité

-Animation des **réseaux de guides-composteurs** et de **référents de sites** : participation aux événements du territoire, organisation de tables-rondes avec les professionnels ;

-Animation autour des **bio-déchets et de l'alimentation animale** ;

-Amélioration continue du **suivi des sites de compostage** : suivi mensuel par les agents de collecte, deux tournées par an par les agents dédiés ;

-Formalisation des **filières d'approvisionnement en structurant et de valorisation du compost** ;

-Formalisation de **l'implication des acteurs** (communes, professionnels de la filière structurant, bénévoles, établissements de restauration).

Région Sud et ADEME Régionale

Le SMITOMGA travaillera en coopération avec le **Réseau Compost Citoyen Provence Alpes Côte d'Azur**, en particulier avec son représentant local, la SCOP Gens des Hauts.

Partenaires mobilisés

Le SMITOMGA porte aussi le PLPDMA du territoire des **2 Communautés de Communes adhérentes**. Ces dernières seront sollicitées entre autres pour relayer l'information auprès de leurs offices du tourisme. Les autres **offices du tourisme** seront aussi sollicités pour relayer l'information.

Dans le cadre de son projet « territoire d'économie circulaire » le SMITOMGA s'implique dans l'échange de bonnes pratiques et le partage des avancées avec les **Communautés de Communes limitrophes**. Il poursuivra ce **lien supra-territorial** en partageant notamment les solutions autour des micro-plateformes de traitement et de la collecte en PAV. Les actions engagées entre autres par la

Communauté de Communes de Serre-Ponçon sont particulièrement complémentaires avec le projet du SMITOMGA. Cette dernière cible la collecte le long de grands axes de circulation en fond de vallée alors que le SMITOMGA se focalise sur la collecte en zones denses de montagne telles que les stations de ski. A ce sujet, la possibilité de faire un « **partenariat extraterritorial** », sur, par exemple, un groupement de commande, est envisagé.

Les **syndicats de copropriété** et associations de copropriétaires, les résidences de tourisme seront sollicitées pour informer leurs résidents

Par ailleurs, le travail autour des sites de compostage de proximité s'appuiera sur le **tissu associatif local** pour faire émerger un **réseau de référents de sites et de guides-composteurs**.

Des partenariats seront établis avec les **communes adhérentes** pour l'utilisation du broyeur et la surveillance des sites de compostage.

Les **entreprises de jardinage et les agriculteurs** seront sollicités pour participer à la structuration de la filière broyat.

Un **réseau d'établissements de restauration exemplaires** permettra une première animation autour du gaspillage alimentaire, qui aboutira à des propositions opérationnelles pour le territoire.

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

- En secteur touristique, le travail en hors saison est indispensable.
- La présence d'ambassadeurs de la réduction des déchets, d'un bureau d'études qui intervient sur le terrain, le soutien des élus et des conseils municipaux sont des facteurs de réussite indispensables.
- L'identification des réseaux clés (associations de commerçants, de propriétaires, offices de tourisme) permettent une expérimentation favorable à petite échelle
- Lors de la mise en place du tri à la source chez les professionnels, les éléments indispensables de réussite sont (par ordre d'importance) : validation écrite de la direction/gérance ; suivi hiérarchique et mention du tri sélectif dans les fiches de poste ; implication des chefs cuisiniers et chefs de rang ; formation des commis, serveurs et plongeurs ; informations à la clientèle.

Difficultés rencontrées

- Le milieu touristique nécessite une présence terrain beaucoup plus exigeante que celle que nous avons anticipée. Les touristes proviennent de régions et pays où le tri des biodéchets est rare, et l'effet « vacances » cause un grand nombre d'erreurs de tri que n'avons pas réussi à maîtriser en période de pointe.
- La commune de Vars, sans s'opposer au projet, n'était pas un soutien actif. Cela s'est ressenti dans l'accompagnement des professionnels à collecter : l'adhésion était beaucoup moins forte et les irrégularités plus nombreuses.

Recommandations

- Valider une feuille de route stratégique initiale claire et détaillée avec les élus de l'EPCI pour laisser un cadre permettant la prise d'initiative aux agents de terrain et aux prestataires
- Intégrer les communes et les offices de tourisme dans la boucle dès le début
- S'appuyer sur les réseaux qui peuvent mobiliser des potentiels soutiens plutôt que de démarrer un déploiement sur un raisonnement purement géographique
- Faire des bilans avant et après chaque saison avec l'ensemble des parties prenantes
- Privilégier la présence sur le terrain plutôt que les mails et le téléphone, car le lien avec les professionnels est important
- Commencer par le déploiement sur les professionnels pour éprouver les équipements et l'organisation avant de déployer auprès des résidences et des ménages